

Compte rendu de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail n°8

Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

L'assemblée plénière de mars 2023 avait chargé la Commission doctrinale de la Conférence des évêques d'évaluer les analyses et les recommandations de ce groupe de travail. En réalité, cette Commission avait déjà reçu mission, en novembre 2021, d'examiner les recommandations de la CIASE ayant une portée théologique ou doctrinale. Pour ce faire, elle avait mis en place, elle-même, quatre groupes de travail, composé d'un ou deux évêques et de théologiens ou théologiennes, chaque groupe chargé d'un thème donné, l'ensemble recoupant un bon nombre des conclusions et indications du groupe de travail n°8 sur les causes des violences sexuelles dans l'Église. Il avait donc paru nécessaire aux évêques de rapprocher les deux démarches. Cette convergence a pu être vérifiée par les membres du groupe de travail n°8 lors d'une rencontre avec la Commission doctrinale qui a eu lieu le 22 mai 2024. La Commission doctrinale a pu y rendre compte de ce qu'elle avait fait et des résultats de ses quatre groupes de travail et entendre les attentes des membres du groupe n°8.

En janvier 2025, on peut collecter les fruits suivants :

- le groupe 1, sur le sacerdoce ministériel, a produit des réflexions sur le célibat sacerdotal ;
- le groupe 2, sur l'instrumentalisation de la Parole de Dieu, a produit un *mené* par le P. Éric Morin et Mme Sylvaine Lacoubre, et il prépare un MOOC en 24 vidéos à destination des paroisses ; il a été lancé [il sera lancé] en
- le groupe 3, sur la morale sexuelle de l'Église et l'anthropologie, a préparé un texte de synthèse qui pointe les liens faits par la CIASE entre l'enseignement moral de l'Église et les violences et agressions sexuelles, évalue la situation présente et relève ce qui reste insuffisant et ce qui devrait être amélioré ou approfondi encore. Il a aussi, sur le fondement de ce document, organisé un colloque qui a eu lieu le 15 mars 2024, sous le titre : « Le discours de l'Église en matière de sexualité et la question des abus », publié dans la *Revue d'éthique et de théologie morale*.
- le groupe 4, sur la distinction entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction, a organisé un colloque, le 9 mai 2023 dont les actes ont paru dans la *Revue de droit canonique*, « " Pouvoir sacré" et séparation des pouvoirs dans l'Église ».

La commission doctrinale a donc produit un grand labeur d'appropriation des problématiques repérées par la CIASE et confirmées par les travaux du groupe de travail n°8.

Il est difficile de faire la liste des acquis ainsi obtenus mais on peut retenir toutefois, de manière non exhaustive :

-quant au célibat sacerdotal et à la morale sexuelle de l'Église, le tournant personnaliste de la théologie morale de la deuxième moitié du XXème siècle doit être poursuivi. Plusieurs analyses montrent le passage d'une conception de la « nature », aboutissant à définir le bien et le mal et à une idéalisation de ce qui serait « naturel », à une prise en compte de la personne, de sa ou ses temporalités, du travail des vertus, de son inscription aussi dans une société et une culture, de ses combats aussi, de l'accompagnement nécessaire qui suppose la capacité de décrire les faits avec précision et réalisme, avec l'aide des sciences humaines. De manière très concrète, il est impressionnant de constater que beaucoup de prêtres mis en cause pour des violences ou agressions sexuelles avaient en tête que seule la pénétration était un acte sexuel. Il y a là le signe d'un défaut de formation humaine, que le Séminaire

aurait peut-être dû combler, mais qui indique une intégration de la sexualité par l'intelligence et la volonté qui devrait être acquise beaucoup plus tôt dans la croissance d'un jeune homme ;

- quant au pouvoir dans l'Église, beaucoup de pistes sont ouvertes pour ne pas en rester à un discours facile sur « l'autorité comme service ». Il est nécessaire d'être lucide sur les jeux du pouvoir, la fascination que peut exercer tout pouvoir, la manière dont l'autorité qui aide à grandir peut se transformer en pouvoir qui domine et possède... Une telle lucidité peut aider à être davantage évangélique, mieux qu'une naïveté plus ou moins feinte. A partir de là, la révolution évangélique : « non pour être servi mais pour servir » peut être vécue en réalité. Elle suppose toutefois que des contre-pouvoirs, des régulations, des manières de rendre compte existent. Tout cela existe déjà et doit être vraiment respecté ou se met en place progressivement, l'approfondissement de la dimension synodale de l'Église y aidant. Les travaux du colloque de mai 2023 ont permis de mieux comprendre l'intention du concile Vatican II unifiant dans la mission de l'évêque les trois *munera* et ont fait ressortir la différence entre ces charges venues de la mission des Apôtres, elle-même issue de l'envoi du Fils par le Père, et les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, séparés dans nos démocraties modernes. Un éclairage mutuel est possible, mais il sera d'autant plus fructueux que les deux réalités ne seront pas confondues. Est importante aussi l'idée que les trois *munera* appartiennent à l'ensemble du peuple de Dieu, baptisé et confirmé, même si les évêques, succédant aux apôtres, et les prêtres comme collaborateurs des évêques, ont une responsabilité spécifique, d'un ordre propre, à exercer. La notion de « présidence » qui ne consiste pas à monopoliser ni l'action ni même la décision mais à rendre l'action des autres possible et à organiser la communion dans la prise de décision, mérite d'être approfondie. On note l'importance du fait que, si l'évêque est juge, il l'est surtout en matière sacramentelle (pour le mariage par exemple) et qu'il a l'obligation de déléguer cette mission. Sans doute gagnerait-on à ne pas confondre le rôle judiciaire de l'évêque, successeur des apôtres, et le champ de la justice de l'Etat (saint Paul, en Rm 13, fait bien la différence). La mise en place du Tribunal Pénal Canonique National devrait aider à installer cette différence dans la réalité. Le lien de tout pouvoir au sacré a fait l'objet d'analyses importantes qui permettent aussi une lucidité plus grande sur ce que le pouvoir ou l'autorité produisent, même sans que les titulaires le veuillent, ce qui suppose des aménagements et des vérifications ;

-quant à la Parole de Dieu, tant la CIASE que le groupe de travail n°8 ont donné écho à la manière dont certaines thématiques bibliques : épousailles, virginité, noces, union... avaient pu être utilisées de manière perversifiée par des prêtres agresseurs et restaient ressenties par des personnes victimes. Il en résulte un besoin d'accompagnement pastoral pour les personnes victimes qui le souhaitent afin qu'elles puissent réentendre ces thématiques dans leur justesse. Mais il en résulte aussi tout un travail d'herméneutique et donc de formation de ceux et celles qui étudient la Bible ou la commentent pour qu'ils interprètent ces images de manière juste, sans céder à des stéréotypes humiliants ou dégradants, méprisants pour les femmes. On a relevé combien la Bible comprenait de récits de violences sexuelles et de violences faites aux femmes et comment on pouvait trouver en elle de ressources pour redresser toute conception tendant à faire peser sur les femmes la responsabilité du mal qu'elles subissent. L'attention de Dieu aux personnes victimes court tout au long de la Bible pour qui sait la lire et l'entendre.;

-quant à l'écoute des personnes victimes, les travaux font ressortir aussi leur sensibilité acquise par l'expérience tragique qu'elles ont subie à sentir ce qui peut être déformé ou déformant (« le canari des mineurs de fond »), en particulier quant à certains « lieux communs » du discours ecclésial qui a parfois une dimension ou une portée sexuelle dont ceux qui l'emploie ne sont pas toujours conscients ou qu'ils colorent de représentations qu'ils ne critiquent pas. Quelques corrections s'imposent : l'absolution du complice qui est une cause d'excommunication pour un clerc ne saurait être une manière de

comprendre l'agression sexuelle sur une personne mineure ou mise en situation de vulnérabilité ; les différents péchés contre la chasteté ne peuvent pas tous être mis sur le même plan, la catégorie de la « matière grave » devrait être explicitée et ne suffit de toute façon pas à qualifier tous ces actes, certains étant aussi et surtout des crimes contre la vie, empêchant la vie de ceux ou celles qui en sont victimes. La manière de parler des saintes « vierges et martyres », par exemple de sainte Maria Goretti, de concevoir la virginité consacrée, mérite d'être interrogée et approfondie en écoutant les réactions des personnes victimes. Ces discours ne sont sans doute pas dominants aujourd'hui, mais ils peuvent exister et imprègnent les mentalités sans qu'on le sache vraiment ;

-quant au célibat des prêtres encore, les travaux divers rappellent qu'il ne peut être vu comme la cause des violences et agressions sexuelles mais que, toutefois, il suscite un mode d'organisation et de relations qui peuvent les faciliter ou empêcher ou compliquer leur dénonciation et leur traitement. Le réalisme de la compréhension de la sexualité est à vérifier assurément. On découvre d'étranges conceptions de la vie sexuelle, comme la fixation sur la pénétration comme seuil de ce qui serait sexuel, et la survivance de conceptions du pur et l'impur, notamment concernant les femmes, qui devraient avoir disparu en christianisme, puis que le Christ en a libéré. L'intégration de la sexualité à tous les âges de la vie, et pas seulement au Séminaire, est à accompagner de manière lucide, en vue d'une chasteté toujours plus vraie (pas seulement l'abstention de certains gestes mais un progrès dans la délicatesse des relations, des propos, des manières d'être et d'agir). Les textes produits sur le célibat sacerdotal appellent tous à ce que les raisons en soient davantage explicitées comme des raisons théologiques et spirituelles et non pas seulement pratiques et organisationnelles. La place des femmes dans la formation des futurs prêtres comme à tous les niveaux de la vie de l'Église revient souvent dans les travaux. Le célibat pour le Royaume a tout à gagner à être vécu dans des relations d'égalité et d'échanges avec des femmes de tous états de vie. D'où l'importance que la formation académique et pastorale se fasse en milieu ouvert, mêlant hommes et femmes, laïcs et clercs ou futurs clercs. C'est le cas des Facultés de théologie mais pas toujours des Séminaires et autres maisons de formation.

Les acquis sont donc nombreux et divers. La plupart d'entre eux sont déjà incorporés dans l'enseignement et même les différentes pratiques de l'Église, à tout le moins en France. Toutefois, le travail doit être poursuivi et à tous les niveaux. L'élan reçu de la prise en compte des faits d'agressions et de violences sexuelles ne peut se relâcher. D'où la grande question qui demeure : comment les travaux académiques accomplis par la Commission doctrinale, sous la double impulsion du rapport de la CIASE et de ses propres groupes de travail et du rapport du groupe travail n°8 peuvent-ils féconder les enseignements donnés dans les Facultés de théologie et les Séminaires, dans les centres diocésains de formation, dans les homélies et les enseignements les plus courants des paroisses ? Une proposition assurément insuffisante mais simple serait que tous les documents ici mentionnés soient réunis et adressés aux enseignants concernés sous une forme aisément utilisable.

Mais, plus fondamentalement encore, les résultats ici relevés n'épuisent pas la totalité du diagnostic porté par le groupe de travail n° 8. Le rapport de celui-ci mérite d'être lu et étudié régulièrement. Il est organisé en trois parties :

-le cléricisme, défini simplement et fortement comme le corporatisme des clercs ;

-l'asphyxie de l'entre-soi qui ne vise pas que les prêtres mais l'ensemble du monde catholique, appelé à travailler avec tous les secteurs de la société, à se garder d'une attitude de forteresse assiégée et de société de « purs » ou de « parfaits » face à un monde mauvais et méchant ;

-morale et anthropologie, sujet à propos duquel des champs d'études ne sont guère encore défrichés comme le fait de l'homosexualité, les questions nouvelles autour de l'identité, où se heurtent la foi en la création comme un don et la laborieuse recherche de soi-même dans la liberté de l'Esprit-Saint.

Beaucoup d'évêques, en le lisant, ont eu le sentiment qu'il dénonçait des comportements depuis longtemps dépassés et un enseignement qui s'est beaucoup enrichi depuis des années. Il n'en reste pas moins que les défauts décrits, s'ils sont sans doute accentués, voire exagérés, peuvent toujours reprendre le dessus, si l'élan de la conversion évangélique n'est pas maintenu. Les mesures prises, les travaux effectués répondent adéquatement à certaines de ses exigences ou recommandations, mais l'enjeu n'est pas seulement dans des règles et des procédures mais dans un esprit global, ce que l'on peut appeler une culture.

Deux axes méritent une attention toute particulière, au-delà de tout ce qui a déjà été décrit :

- Le célibat sacerdotal. Les crimes commis sur des mineurs, même si certains ont visé des garçons parce que l'occasion s'en présentait, révèlent tout de même une prégnance homosexuelle. Ils montrent aussi, ce qui est différent, une immaturité dans l'intégration de la sexualité et la compréhension de ce qu'elle est. L'enjeu est moins de vérifier, on ne voit guère comment, l'orientation sexuelle des uns ou des autres que la liberté et la qualité du choix du célibat et de la continence qui lui est liée, le refus de toute double vie, l'approfondissement du sens du célibat et la diffusion chez l'ensemble des croyants d'une estime réelle de cet état de vie qui n'aboutisse pas pourtant à une sacralisation des prêtres ;
- La lucidité à l'égard du pouvoir dans l'Église. Si les raisons de la réserve de l'ordination sacerdotale aux hommes masculins peuvent être jugées fortes et contraignantes pour l'Église et si l'unification opérée par le concile Vatican II entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction en raison de la dimension apostolique de l'Église peut être considérée comme un progrès, il convient d'autant plus d'identifier les manières dont l'autorité et le pouvoir peuvent être détournés de leur finalité et utilisés pour les avantages d'un de leur détenteur. La collégialité, la synodalité, la primauté doivent être articulées avec fermeté et clarté, et ne pas rester des mots mais conduire à des régulations et des contrôles réels et effectifs. L'exigence du « compte rendu » ouvre un chemin important.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France